# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 2 AOUT.



VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par A. Marks, Levy & Co., au No 23 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, etc.

Par D. E. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Commune—cette d'articles divers.

Cercles en fer, produits de l'Ouest, huile de charbon, whisky, etc. — Voir l'annonce d'ceau de D. E. Murphy & Son.


## LA REACTION.

Comme nous l'avions prévu, les intérêts alarmés par les récents soulèvements de travailleurs dans les grandes villes, se préoccupent des moyens de protection et préconisent des moyens de répression à établir pour se garantir contre le retour du danger. Jay Gould ne voit de salut que dans l'établissement d'une monarchie et il considère que la forme républicaine de gouvernement n'offre plus assez de garanties aux intérêts menacés. Sans aller jusque là, la plupart des journaux républicains se prononcent en faveur d'une forte augmentation de l'armée fédérale.

Il nous faut une armée de cent mille soldats réguliers, dit le *Graphic*, et il démontre par les chiffres suivants l'insuffisance des forces de milices.

Le total des milices des Etats Unis, disponibles en cas de nouvelles émeutes est, aujourd'hui, de 16,212 hommes, ainsi que l'indique le tableau suivant :

| | | |
|---|---|---|
| New York, six divisions... | 9,125 | hommes |
| Connecticut, une brigade. | 2,225 | ... |
| Massachussetts, deux brigades..... | 3,962 | ... |
| Vermont, régiment et batterie..... | 750 | ... |
| New Hampshire, régiment et batterie..... | 750 | ... |
| Total..... | 16,212 | ... |

On supposait, avant les évènements de la semaine dernière, que la Pennsylvanie avait 9,000 hommes; on sait maintenant combien son système de milice est pourri. Elle ne peut disposer, à cette heure, que de 1,500 hommes. Le Maryland a seulement deux régiments ou moins de 800 hommes, qui sont déjà exténués.

Quant aux Etats de l'Ouest, l'Illinois, l'Indiana et le Michigan ils ont, depuis un an, adopté des lois de milice, mais ils n'ont pas, en tout, cinq régiments sur lesquels ils puissent compter.

La Virginie a un régiment qui est stationné à Richmond.

Le reste du pays est entièrement sans défense, il faut, cependant, excepter la Californie qui a deux brigades comprenant 2,200 hommes.

Ce sont là toutes les forces du pays en dehors de l'armée régulière.

Un autre journal déclaré dogmatiquement que les miliciens ne conviennent pas pour la répression d'émeutes de genre de celles qui ont fait craindre un effondrement de la société américaine. Les miliciens, dit-il, ou répugnent à faire feu sur leurs concitoyens ou sont trop impressionnables et tirent imprudemment sur des foules contenant plus de curieux que d'émeutiers, et excitant ainsi les passions populaires en faisant tomber sous leur feu d'innocentes victimes.

Une armée permanente de cent mille hommes dans un pays où chaque soldat régulier coûte, d'après les données actuelles, près de $2,000, occasionnerait une dépense de deux cent millions de dollars (soit un milliard de francs, le double de ce que coûtent à la France ses 500,000 soldats.)

Cette première considération vaut bien la peine qu'on réfléchisse avant de quintupler l'armée fédérale. Mais elle est secondaire si on la met en regard des conséquences politiques qu'entraînerait l'établissement d'une puissante armée. Pour que le gouvernement eût le droit de s'en servir, à son gré, dans tous les Etats, il faudrait renoncer à tous les principes qui forment la base de la Constitution actuelle et substituer à la fédération des Etats, un pouvoir centralisé en réduisant les gouverneurs d'Etat au rôle de préfets.

La république américaine est-elle mûre pour une pareille tranformation ? Nous ne le pensons pas et nous croyons que le remède serait pire que le mal, parce que, de longtemps encore, le gouvernement centralisé manquerait de la cohésion et de la force nécessaires à l'accomplissement de sa mission et que, tandis qu'il interdirait aux populations de se protéger elles-mêmes, il serait hors d'état de les sauvegarder contre les périls soulevés.

Nous avons eu dans le Sud une assez triste expérience de cette intervention protectrice du gouvernement fédéral à la suite de la guerre. Sous prétexte d'protéger les travailleurs noirs émancipés contre leurs anciens maîtres, le pouvoir central a conduit les Etats du Sud à une ruine qui a pesé aussi lourdement sur ceux qu'on voulait protéger que sur les blancs.

Quelle garantie ont donc les intérêts effrayés qui demandent une armée, que le pouvoir qui en disposerait, les protégerait mieux et qui oserait répondre qu'un pouvoir fort et centralisateur ne chercherait pas à s'appuyer sur les foules en sacrifiant Polityrchie financière qui l'aurait créé ? Est-ce que les Césars de Rome n'opprimaient pas plus les patriciens que la plèbe à laquelle il ne fallait que du pain et des cirques ?

Les pouvoirs centralisateurs sont nécessaires dans les vieilles sociétés où les populations sont denses et où il y a une hiérarchie et des règles établies de longue date, mais on ne saurait, sans s'exposer à de graves perturbations, faire passer subitement une république fédérale comme la nôtre à la condition de république une et centralisée.

Les abus du self-government doivent être réformés, non en commençant par le sommet où ils sont moins sensibles, mais par la base même. Désarmer l'individu pour le mal, sans lui rien ôter de sa liberté légitime, et mieux armer chaque communauté pour la préservation de la paix, la protection des propriétés et des existences et la répression des crimes, telle est l'œuvre à laquelle doivent s'attacher les législateurs de chaque Etat.

Si les milices étaient mieux organisées et plus nombreuses, les gouverneurs d'Etat n'auraient jamais besoin de recourir à l'assistance fédérale pour le rétablissement de la paix, car il leur serait toujours possible de réprimer le désordre à son début.

Ce qui vient de se passer à Louisville, à Chicago, à St-Louis, à San Francisco, prouve que les citoyens seuls, sans organisation préalable, peuvent, avec de l'énergie, se rendre maîtres des éléments perturbateurs sans l'aide désolante fédéraux, et, s'ils eussent été organisés à l'avance, ils se seraient épargné le mal au lieu d'avoir à le primer.

Il y a, d'ailleurs, un grand avantage à ce que les citoyens soient chargés eux-mêmes du maintien de la paix. Cette obligation les force à se préoccuper des causes qui peuvent troubler cette paix et à chercher les moyens pacifiques d'éviter les commotions et les désordres, tandis que s'ils pouvaient s'en rapporter à un pouvoir fort et à une armée pour étouffer les désordres, ils se laisseraient aller à une confiance trompeuse et n'auraient aucun souci d'un malaise social qui aurait avoir longtemps couvé sous la cendre n'en éclaterait qu'avec une plus grande violence quand la répression par la force ne pourrait plus le contenir.

Ce qui est nécessaire, après la leçon de la crise que nous venons de traverser, c'est qu'un même esprit dirige les réformes judiciaires et pénales dans les différents Etats, c'est que l'organisation des milices procède d'un système commun, que l'administration de la justice étende son action au moyen de liens qui lui manquent actuellement et que des relations plus suivies soient établies entre les polices des grandes villes, de façon à rendre la répression judiciaire plus efficace. Il faut enfin, que l'action volontaire du peuple, chaque Etat, tende à faire disparaître inégalités trop grandes qui [illegible] et qui [illegible] toute [illegible] au [illegible]

En réformant progressivement les abus du self-government, les américains marcheront, sans rien perdre de leur liberté, à la conquête d'un ordre social plus parfait, et lorsqu'ils auront réussi à modifier des mœurs et des habitudes politiques et sociales qui laissent grandement à désirer, ils pourront voir s'effectuer sans secousse certains changements fondamentaux dans leurs institutions constitutionnelles que rendent inévitables, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'accroissement de la population et l'existence de conditions politiques et économiques entièrement différentes de celles qui ont présidé à la naissance de la république et auxquelles répondait la première constitution américaine.

## LE DANGER POUR L'AVENIR.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

Et l'on disait que les organisateurs du meeting de Tompkins square étaient des révolutionnaires ; que Justus A. Schwab était un buveur de sang, et ses amis politiques des communistes ! Que dira-t-on à présent des trades-unions qui se sont réunis avant-hier au Cooper Institute, des Allemands du "Workingmen's Party," qui ont eu un meeting à Brooklyn, à la Germania Hall dans l'avenue Montrose, et de la séance de la Ligue des Breadwinners, qui a eu lieu ici dans la salle Brevoort, au coin de la 5e rue et de la 6e avenue ? Voilà du communisme ! Voilà des menaces adressées aux capitalistes ; voilà des menaces révolutionnaires. Ah ! les journaux se sont moqués jeudi matin de Justus Schwab, dont ils avaient si grand'peur la veille, qu'ils croyaient un ogre et qui n'était conduit en citoyen paisible. Eh ! bien ! voici d'autres orateurs qui ne sont pas aussi faciles à apaiser. Qu'on compare les résolutions modérées du meeting de Tompkins square à celles que M. Cremer, le tailleur John Fortune, M. J. P. McDonnell, rédacteur du "Labor Standard," M. Adolphe Strasser et M. Robert Blessert ont fait passer au meeting du Cooper Institute.

Nous ne les donnerons pas toutes ; mais les suivantes suffiront à titre d'échantillons :

"Attendu que des centaines de mille d'ouvriers industrieux ont été précipités dans les rangs du pauperisme et du crime et ne sont ruinés la santé, à force de travail et par suite d'un salaire insuffisant ; et

"Attendu que la révolte ou la grève des hommes des chemins de fer a obtenu de tous côtés des sympathies et de l'aide.

"C'est pourquoi il est résolu à ce meeting que le moment est venu pour les classes laborieuses d'Amérique de résister par tous les moyens légitimes à l'oppression du capital, et au vol qu'il commet au préjudice du travail ;

"Que la condition à laquelle les capitalistes font une vente qui enrichit les uns et ruine les autres est une horrible tache au nom de cette soit disant républiqu[illegible]

.....

"Que nous protestons de la manière la plus formelle contre l'emploi qu'on a fait de la milice contre le peuple, et que nous envoyons nos compliments fraternels à ces soldats volontaires qui ont fraternisé avec leurs frères ouvriers."

Il est inutile de dire qu'à chacun de ces trois meetings, on a livré à l'indignation publique MM. T. Scott et Vanderbilt, les rois du chemin de fer, et le révérend Henry W. Beecher qui a eu le malheur de dire à son sermon de dimanche qu'un dollar amplement pour acheter du pain et de l'eau. Les tailleurs qui ont pris la parole ont traité M. Beecher de la belle façon. Aussi pouvons-nous nous attendre à une réponse de sa part, dans son sermon de demain matin. Ce ministre n'est pas de ceux qui se laissent marcher sur le pied, sans crier.

Tous ceux qui ont pris la parole à ces meetings ont conseillé aux Trades Unions de s'organiser en fédération, de nombre à rendre leurs forces irrésistibles et à concerter leurs plans. Il est probable que ces conseils seront suivis et qu'à la fin de la crise sociale actuelle, tous les Trades Unions du pays seront unies en une seule et vaste organisation.

LA GUERRE JUDICIAIRE AUX PRÉFETS EN FRANCE.—Sur l'avis des avocats consultants de l'opposition, plusieurs journaux et plusieurs cabarotiers se sont mis à intenter des procès aux préfets et aux sous-préfets qui interdisent le colportage des journaux ou font fermer les cabarets. La dépêche suivante nous fait connaître une première décision judiciaire :

Londres 29 juillet.—Le tribunal d'Epernay s'est déclaré incompétent pour connaître d'un procès intenté contre le sous-préfet de cette ville à raison de l'interdiction de vendre des journaux sur la voie publique.

La *Patrie* du 4 juillet annonçait déjà que le comité renonçait à cette guerre judiciaire contre les préfets.

Le fameux comité des jurisconsultes, qui tant de consultations sur consultations, vient de s'apercevoir qu'il a commis une maladresse en invitant ses directeurs des feuilles radicales et les cabaretiers maîtresux à intenter des procès aux préfets.

C'est l'attitude prise par M. de Tracy envers *la Gironde* qui a enfin fait comprendre aux jurisconsultes républicains qu'ils faisaient fausse route. Ils se sont aperçus que les tribunaux ne manqueraient pas de se déclarer incompétents dans des affaires d'ordre purement administratif et qu'il devenait grave de régler entre les fonctionnaires et les ministres, l'opinion motivée de MM. Allou, Jules Favre et autres n'y fera rien, et les républicains ne sont ainsi, devant la justice, une série d'échecs éclatants.

En conséquence, le comité vient d'adresser aux sous-comités des départements une note les invitant à faire suspendre les envois d'assignation aux préfets, car, bien loin d'intimider par ce moyen les fonctionnaires, on arriverait à démontrer aux employés subalternes de l'administration, sur lesquels on veut agir, qu'ils n'ont absolument rien à craindre, et aux électeurs combien sont vaines les menaces des radicaux.

UN ACCIDENT AU ROI AMÉDÉE.—Une dépêche de Londres du 29 juillet annonce que l'ancien roi de Piémont, Amédée, a été précipité par un accident hors de sa voiture à Turin, et a reçu des blessures qui seront probablement fatales.

VINS, EAUX-DE VIE, &C.—La maison A. Rochereau & Co., rue St. Louis, reçoit en débarquement du navire Ste. Geneviève, de Bordeaux, du vin rouge et du vin blanc, et des eaux-de-vie, des marques les plus renommées. Voir aux annonces.

LE PALAIS DES MEUBLES.—Les ateliers et les magasins de Mr Jos. Hobbard, au coin des rues Remparts et Peddido, ressemblent en effet à un palais. Il n'y trouve un choix incomparable de meubles, et les prix de vente sont si modérés que nous rendons parfaitement compte de la vogue extraordinaire dont jouit cette maison.

VIN ET ABSINTHE.—La maison Amédée Couturié, 89 rue Decatur, vient de recevoir en débarquement du navire Ste-Geneviève, de Bordeaux, une grande quantité de vins rouges des marques les plus réputées et de l'absinthe. Voir aux annonces.

L'AFFAIRE ORDINAIRE.—Le tribunal civil de Lyon a rendu hier son jugement.

En voici le résumé, d'après la *Décentralisation*, de Lyon :

S'appuyant sur des considérants longuement motivés et rappelant les heures échangées entre M. Ordinaire et M. Gindre sur des spécialités de bourse ;

Relevant, en outre, à la charge d'Ordinaire des affirmations abusives sur les événements politiques, le tribunal a condamné les époux Ordinaire à payer au syndic de la faillite Giraud la somme de 50,000 fr., avec intérêts légaux, pour des billets souscrits par M. Francisque Ordinaire à M. Giraud.

Le tribunal a condamné, de plus, M. Francisque Ordinaire, personnellement, à payer au syndic de la faillite Giraud une somme de 2,000 fr. avec intérêts légaux.

Quant à la somme de 49,000 fr. réclamée par M. Giraud, et provenant des différences de jeu de bourse faits de compte à demi avec M. Ordinaire, le tribunal n'a pu la considérer que comme une dette de jeu, et la loi ne reconnaît pas ces sortes de dettes, à cause de leur caractère immoral.

Le jugement repousse sur ce point l'action du syndic de la faillite Giraud.

Il qualifie d'intrigues financières et politiques les manœuvres de M. Ordinaire. Il flétrit l'abus fait par ce dernier de ses fonctions de député, et il constate que la juridiction civile n'a pas à rechercher si les affirmations d'Ordinaire, quant à l'intervention de ses amis politiques, sont exactes.

On lit dans la *Défense* :

On annonce la publication de documents nouveaux au moins aussi intéressants que les documents de M. Ordinaire et de M. Giraud.

Ces lettres éclaireraient d'un jour tout nouveau quelques points délicats de la conduite politique et financière suivie par une partie de la gauche.

On aurait la chef du mystère qui enveloppait l'interpellation Naquet sur le Crédit foncier et l'interpellation Ordinaire sur la crise lyonnaise.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Départs.**

Hier soir, par le chemin de Jackson :

P. L. Fairchild : Mme Lise Beaman, J. Miller, tous pour Chicago. John Finney ; Miles Mary L. Finney et J. D. Finney ; Mme M. E. Randall ; Mme F. Wing ; Wm H. Howcott et femme pour Wankeaha Springs. A. P. Houre et famille pour les Chûtes du Niagara ; R. D. Woods, pour Pitsburg ; Mme A. Simmonson, pour Philadelphie ; L. Morris pour Norfolk, Virginie ; D. S. H. Milbo, pour Alexandria, Va. ; J. C. Adams, pour Burkeville, Va. ; Peter Leiber, pour Little Rock, Ark ; Mme Hendilman et enfant, pour Cincinnati ; E. N. Kelly, Monroe, Lne ; J. J. Alexandra, Durant.

Par la voie ferrée de Mobile, M. W. D. Ripley, le populaire agent de fret de la ligne de la Nlle-Orléans et Mobile, parti mardi pour le Nord. Son absence sera de courte durée.

Parti hier soir par la malle ligne, G. F. Sherman et sa famille ; J. Dreyfus, Eugène Dupré, marchand de bottes et souliers en gros, R. Irvine et L. Galla, gagner pour New York ; Geo. C. Mason pour Philadelphie ; N. R. Charlton et sa famille pour Richmond, Va ; Bertrand Beer pour Cape May ; S. Whitney pour Washington ; Edward Nalle pour Charlottesville ; Mad. A. Ewing pour St. Louis ; R. Peyton pour Nashville ; T. J. Foster pour White Sulphur Springs ; Col. Dick Montgomery pour Blount Springs. Dr. W. W. Black pour Louisville ; Mme D. A. Given, Mlle Mary Given et Mlle Clara Given pour Virginia Springs ; M. N. Wisdom et T. C. Dugan pour Virginia Springs ; Richard Whitehead pour l'Est ; Mme Wm. Walsh, Mme Jane Walsh et Mme M. E. Jacob et famille pour Point Clear.

**Un épisode à l'Opéra.**

Mardi soir, après la représentation de *La Grâce de Dieu*, à l'Opéra, toute la 43e compagnie du régiment d'artillerie d'Orléans se trouvant réuni au café, le capitaine O. Peyroux a présenté à Mme Julie Levy, femme du sergent fourrier, Jacques Levy qui avait déployé un zèle extraordinaire pour le placement des billets, une belle médaille en or, sur laquelle était gravée dans un encadrement de feuilles de chêne l'inscription suivante : "Artillerie d'Orléans, 43e compagnie, à Mme Julie Levy." Le cadeau, accompagné de quelques paroles bien senties et cet épisode a terminé agréablement la soirée.

**Cour de District des Etats-Unis.**

La New Albany Rail Mill Company a fait opposition à la vente du chemin de fer de la rive du Canal Metairie et Lac, dernièrement adjugé à Thos. H. Hundy. La compagnie des rails dit qu'elle est créancière de la compagnie qui a construit le fer pour la somme de $17,000, assurée par hypothèque spéciale sur la voie ferrée, le droit de passage, etc.

En outre que la compagnie du chemin est en banqueroute et que sa propriété a été mise en vente par les syndics T. H. Handy et Jos. A. Shakespeare et qu'ainsi elle a été vendue le 14 juillet.

La pétition allègue que cette propriété est de peu de valeur et que l'adjudication a été faite à un prix bien au-dessous de sa valeur, et que si la Cour ordonne qu'elle soit revendue, elle rapportera une somme plus que suffisante pour payer la dette. La compagnie du New Albany demande en conséquence une nouvelle adjudication et vente de la dite voie ferrée.

**Route par un char de ville.**

Mardi soir, sur les 11 heures, l'officier McKean a fait informé par le conducteur du char No 17 de la ligne de la Nlle-Levée et Tchoupitoulas qu'il avait trouvé un homme étendu sur la voie ferrée en arrière de la rue St. Peter, et qu'il l'avait retiré sur le côté de la voie. L'officier immédiatement se rendit à l'endroit indiqué et y trouva un nommé Joseph Sandler qui avait eu les jambes écrasées vers la jointure avec le pied. Le blessé fut transporté à la station du Second Precinct, mais il était tellement sous l'influence de la boisson qu'il n'a pu rendre compte de son accident. Il a été subséquemment transporté à l'hôpital.

**Qui doit réparer les dents ?**

Il y a divergence de vues entre Mr John Mc Caffry, administrateur des Améliorations et Mr Charles Cavanac, administrateur du Commerce, sur la question de savoir si les deux doit réparer les ponts dans les limites de la ville. Mr McCaffry allègue qu'il a fourni un bon de $25,000 pour le fidèle accomplissement de ses devoirs, que la réparation des ponts concerne son département, que son collègue, Mr Cavanac, empiète sur ses attributions à son grand détriment et qu'il est appuyé dans ses prétentions, il ne causera un tort de plus de $500. Il demande, en conséquence, contre lui une injonction qui l'empêche d'intervenir dans l'exécution de ses devoirs. La Troisième Cour de District a accordé l'injonction sollicité moyennant une caution de $3000.

**Bless par accident.**

Hier, au coin des rues Cadix et Valence, sixième district, M. M. L. Lotheque a été blessé par son ami, M. D. Chevalley, demeurant au No 1 de la rue Bellecastel. Les deux jeunes gens nettoyaient un fusil, lorsque accidentellement, la balle effleurant la tête de M. Lethegue. Un chirurgien est venu qui a déclaré que la blessure était légère.

**Vol et arrestation.**

A. Baptiste a été arrêté, mardi, sur la route de Gentilly, et déposé à la salle de police du cinquième precinct, sur l'accusation d'avoir fait, le 30 juillet, une entrée indiscrète dans la maison de M. J. A. Slocomb, et d'y avoir commis un vol. Mr Johnson et Philomon Victor ont été arrêtés également, pour avoir recelé les objets volés chez M. Slocomb.

**Récompense.**

C'est Alfred Beroud et non Béroud qui s'est noyé avant-hier en se baignant dans le fleuve et c'est son père Daniel Beroud et non son frère qui a reconnu ses restes mortels.

Le corps n'ayant pas encore été retiré, Mr D. Beroud promet une récompense libérale à quiconque le trouvera. Adresse, au coin des rues Soraparu et Rousseau, Quatrième District.

**Une expulsion importante.**

Le sergent Ryan et l'agent de police spéciale Traioy ont arrêté, hier soir, à la résidence, rue Fulton, entre St-Joseph et Julia, un individu nommé Wm. F. Hornback, sur l'accusation d'avoir outragé plusieurs fillettes, entr'autres Eliza Labriel, âgée de 14 ans, et Catherine Welsh, âgée de 11 ans.

**Le marché aux poissons.**

Nous avons déjà appelé l'attention des inspecteurs sur les rues où l'on trouvent les rigoles dans le voisinage immédiat du marché aux légumes du Second District. Ce ne sont pas encore les débris de ces légumes qui nous gâtent plus d'une fois l'atmosphère, mais bien les rebuts du marché aux poissons qui répandent dans tout le quartier des exhalaisons méphitiques.

Un rapporte que des nègres affamés se disputent ces rebuts. C'est à peine croyable, mais ce qui est certain c'est que les boutiquiers et les résidants de la localité ne peuvent plus y tenir et qu'ils seront forcés d'abandonner la place, si l'on n'y met ordre. Il faut faire laver à grande eau ce marché aux poissons et ces rigoles, et veiller à ce que cette opération se fasse deux fois par jour, autrement une peste, cent fois plus dangereuse que la fièvre jaune, pourra sévir de là et se répandre dans la ville.

**Bureau des Ecoles Publiques.**

Les membres de ce Bureau ont tenu hier soir, leur séance régulière du mois d'août.

Le surintendant des écoles de la ville, M. Wm. O. Rodgers, présente son rapport mensuel renfermant la liste complète des écoles et leurs locations.

M. H. D. Bruns, au part du comité du Sénat et de la Chambre des Représentants, chargé d'examiner les livres et records du Bureau des écoles sous la dernière administration, soumet un rapport où sont attaqués des marins de l'Atalante à un moment où ils n'étaient pas présents. Ils se présentent. On veut les empêcher d'entrer ; ils forcent la porte, montent dans la pièce où dînent les Français et sans provocation de la part de personne, se précipitent sur eux à coups de bâton et à coups de bouteille. Deux Français sont jetés par la fenêtre.

Dans un autre établissement, où dînent des musiciens, pareille scène a lieu, et deux ou trois d'entre eux sont jetés par la fenêtre ou forcés de se sauver eux-mêmes par ce chemin. Les Français ne peuvent longer à se défendre ; ils n'ont pas d'armes, et leurs adversaires sont munis de bâtons et de couteaux. Force est à nos marins de quitter la ville. Ils se dispersent dans toutes les directions, poursuivis par leurs agresseurs. Plusieurs montent en *djinrikishes*, et à la faveur de la vitesse des montures qui les conduisent et qui ne peuvent être dépassées par celles des bâtons, ils réussissent à s'échapper. Un autre, le nommé Lelan, qui est à l'hôpital dans un état désespéré, a pu arriver jusqu'au pont qui conduit à la Nlle-Orléans, où un char de ville, conduit dans la direction de Nogué. Là, il est assailli par une bande d'Allemands, frappé d'abord à coups de bâton, puis de couteau, et foulé aux pieds de chevaux par les conducteurs. Parmi ces derniers, un de ses camarades, Bellieux, traqué également par une autre bande, croit pouvoir échapper en se réfugiant dans une de ces petites huelles où les Japonais vendent et séparent les maisons japonaises. Mais il est atteint et frappé de plusieurs coups d'une arme tranchante dont l'un lui traverse le cœur de la poitrine.

Les Allemands continuent à parcourir la rue du Tchoupitoulas, brandissant leurs couteaux, vociférant et cherchant d'autres victimes. Ils arrêtent tous ceux qui passent et leur demandent à quelle nationalité ils appartiennent, bien décidés à frapper et à leur tomber encore sous les mains d'autres Français.

Pendant ce temps, Latorne a été donné, et déjà les premiers blessés ont été apportés à la police. Un employé du consulat français, des policemen municipaux et indigènes partent en toute hâte à la recherche de ces pauvres victimes, et font reconnaître les compatriotes reçues par les Allemands. Il n'était résulté de cette échauffourée rien de bien grave.

C'est alors, paraît-il, que s'organise l'odieux complot qui a eu son exécution le lendemain. Des lundi matin l'on sait déjà en ville que les Français descendent à terre, un leur réglera leur compte. Ce propos a été tenu dans un café public, dans un bar room, devant vingt témoins qui peuvent en déposer et dont l'un a fait une déclaration formelle.

Vingt hommes de l'Atalante, en grande partie de musiciens, dont c'est le jour de sortie réglementaire, et six hommes du Talisman, descendent à terre. Ce n'est que vingt minutes ou un quart d'heure après que les permissionnaires de l'Enzabeth, mouillée à quelques encâblures et d'où l'on a vu la nombreuse des marins français s'embarquer dans des chaloupes, qui ont fait le trajet un nombre de cent trente.

Les Français se sont répandus à droite et à gauche dans les restaurants ou buvettes qui sont à la proximité du débarcadère du Talisman sans se douter de ce qui va se passer. Devant un des établissements où sont attablés des marins de l'Atalante, un nommé Lelan, un Français, s'aperçoit que des Allemands se présentent. On veut les empêcher d'entrer ; ils forcent la porte, montent dans la pièce où dînent les Français et sans provocation de la part de personne, se précipitent sur eux à coups de bâton et à coups de bouteille. Deux Français sont jetés par la fenêtre.

Dans un autre établissement, où dînent des musiciens pareille scène a lieu, et deux ou trois d'entre eux sont jetés par la fenêtre ou forcés de se sauver eux-mêmes par ce chemin. Les Français ne peuvent longer à se défendre ; ils n'ont pas d'armes, et leurs adversaires sont munis de bâtons et de couteaux. Force est à nos marins de quitter la ville. Ils se dispersent dans toutes les directions, poursuivis par leurs agresseurs. Plusieurs montent en *djinrikishes*, et à la faveur de la vitesse des montures qui les conduisent et qui ne peuvent être dépassées par celles des bâtons, ils réussissent à s'échapper. Un autre, le nommé Lelan, qui est à l'hôpital dans un état désespéré, a pu arriver jusqu'au pont qui conduit à la Nlle-Orléans, où un char de ville, conduit dans la direction de Nogué. Là, il est assailli par une bande d'Allemands, frappé d'abord à coups de bâton, puis de couteau, et foulé aux pieds de chevaux par les conducteurs. Parmi ces derniers, un de ses camarades, Bellieux, traqué également par une autre bande, croit pouvoir échapper en se réfugiant dans une de ces petites huelles où les Japonais vendent et séparent les maisons japonaises. Mais il est atteint et frappé de plusieurs coups d'une arme tranchante dont l'un lui traverse le cœur de la poitrine.

Les Allemands continuent à parcourir la rue du Tchoupitoulas, brandissant leurs couteaux, vociférant et cherchant d'autres victimes. Ils arrêtent tous ceux qui passent et leur demandent à quelle nationalité ils appartiennent, bien décidés à frapper et à leur tomber encore sous les mains d'autres Français.

Pendant ce temps, Latorne a été donné, et déjà les premiers blessés ont été apportés à la police. Un employé du consulat français, des policemen municipaux et indigènes partent en toute hâte à la recherche de ces pauvres victimes, et font reconnaître les compatriotes reçues par les Allemands. Il n'était résulté de cette échauffourée rien de bien grave.

C'est alors, paraît-il, que s'organise l'odieux complot qui a eu son exécution le lendemain. Des lundi matin l'on sait déjà en ville que les Français descendent à terre, on leur réglera leur compte. Ce propos a été tenu dans un café public, dans un bar room, devant vingt témoins qui peuvent en déposer et dont l'un a fait une déclaration formelle.

Vingt hommes de l'Atalante, en grande partie de musiciens, dont c'est le jour de sortie réglementaire, et six hommes du Talisman, descendent à terre. Ce n'est que vingt minutes ou un quart d'heure après que les permissionnaires de l'Enzabeth, mouillée à quelques encâblures et d'où l'on a vu la nombreuse des marins français s'embarquer dans des chaloupes, qui ont fait le trajet un nombre de cent trente.

Les Français se sont répandus à droite et à gauche dans les restaurants ou buvettes qui sont à la proximité du débarcadère du Talisman sans se douter de ce qui va se passer. Devant un des établissements où sont attablés des marins de l'Atalante à un moment où ils n'étaient pas présents. Ils